



MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS  
1, Chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0  
Tél : 819-423-5575

Le 15 décembre 2014

### RÉSOLUTION

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 9 décembre 2014 à 19h30 et à laquelle sont présents:

Aux conseillers(ère)	Pierre Laflamme	Galia Vaillancourt	Louise Beaulieu
	Pierre Ippersiel	Guy Charlebois	James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier.

Cindy Bélanger Audy, secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

---

#### **10.6.6 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT DE FERMETURE ET DE RÉTROCESSION DE L'EMPRISE DE L'ANCIEN CHEMIN SAINT-HYACINTHE NORD ;**

**2014-12-320**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Galia Vaillancourt, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le *RÉGLEMENT DE FERMETURE ET DE RETROCESSION DE L'EMPRISE DE L'ANCIEN CHEMIN SAINT-HYACINTHE NORD*, sera présenté pour adoption.

Les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Galia Vaillancourt, conseillère siège # 2

Carol Fortier  
Maire

Cindy Bélanger Audy  
Secrétaire-trésorière adjointe



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

## AVIS PUBLIC

### Est par les présentes données par la soussignée que :

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 13 janvier 2015 le règlement portant le numéro 2015-01-306, **RÈGLEMENT DE FERMETURE ET DE RÉTROCESSION DE L'EMPRISE DE L'ANCIEN CHEMIN SAINT-HYACINTHE NORD**, a été adopté.

Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours  
Ce 14<sup>ième</sup> jour de janvier de l'an deux mille quinze.

Mme Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Je, soussignée, Directrice générale, domiciliée à Notre-Dame-de-Bonsecours, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 14 janvier 2015 entre 15 heures et 16 heures.

Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**10.6.6 RÈGLEMENT DE FERMETURE ET DE RÉTROCESSION DE L'EMPRISE  
DE L'ANCIEN CHEMIN SAINT-HYACINTHE NORD**

**2015-01-036**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01-305**

**ATTENDU** qu'une partie de lot sans désignation cadastrale connue comme étant l'ancienne emprise du chemin public (Côte St-Hyacinthe Nord) vis-à-vis des lots P-584 et P-585;

**ATTENDU** que la Municipalité se dégage des droits et des responsabilités qu'elle aurait à assumer sur ladite emprise du chemin ancienne Côte St-Hyacinthe Nord ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la fermeture et la rétrocession de l'emprise dudit chemin;

**ATTENDU** qu'avis de motion a été donné à la séance tenue le 9 décembre 2014

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BEAULIEU**

Que le règlement numéro 2015-01-305 soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1**

Les dites parties de la section désaffectée de l'emprise de l'ancienne Côte St-Hyacinthe Nord vis-à-vis des lots P-584 et P-585, soient et sont remises aux propriétaires desdits lots.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

**ADOPTÉ**

*Carol Fortier*

Carol Fortier  
Maire

*Suzie Latourelle*

Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION : 9 DÉCEMBRE 2014**

**ADOPTÉ : 13 JANVIER 2015**

**AFFICHÉ : 15 JANVIER 2015**